

Conformément au règlement n°1169 / 2011, nos menus sont susceptibles de contenir les 14 allergènes à déclaration obligatoire.

Les **allergènes présents** sont numérotés de 1 à 14, comme suit :

- 1- Céréales contenant du gluten (blé - seigle - orge - avoine - épeautre - Kamut)
- 2- Fruits à coque
- 3- Crustacés
- 4- Céleris
- 5- Œufs
- 6- Moutarde
- 7- Poissons
- 8- Soja
- 9- Lait et Lactose
- 10- Graines de sésame
- 11- Lupins
- 12- Arachide
- 13- Mollusque
- 14- Sulfites

Les 14 allergènes sont susceptibles d'être présent à **l'état de trace** pour l'intégralité du menu.

ATTENTION : Les menus peuvent être modifiés selon les approvisionnements pouvant engendrer des modifications d'allergènes.